

- **Jacques Verrière « La Nation française : une et indivisible ? »**

« Parce qu'elle est construite, l'unité de la Nation est profondément politique. (...) Autrefois, cette caractéristique se matérialisait par l'appartenance et l'attachement à la monarchie et à la figure du roi. (...) »

La Révolution porte, elle, un idéal d'égalité civile et absolue. Le mouvement de la Fédération, en partie spontané, qui connaît son aboutissement avec la fête de la Fédération du 14 juillet 1790, s'accompagne d'un processus dans lequel les différents territoires intérieurs font tomber leurs frontières pour se rejoindre et former une seule nation. Afin de faire table rase de l'héritage féodal, on répudie les provinces ainsi que les coutumes et les parlements pour adopter le système départemental dans un souci d'égalitarisme et de neutralité. (...)

Cet idéal de démocratie épurée et fondée sur l'égalité civile nécessitait pour certains un pouvoir central fort afin d'assurer un équilibre juste entre les deux grands principes révolutionnaires : liberté et égalité. Trop de liberté locale nuirait à l'égalité. Dès lors, on comprend les raisons de l'élimination des Girondins par les Jacobins. Le pouvoir fort mis en place par ceux-ci avait pour but d'assurer l'égalité au risque d'être entraîné vers la dictature. La Révolution, assimilée à la lumière, reste hantée par l'idée d'une contre-révolution nécessairement obscurantiste. Cette vision conduit la Convention à radicaliser sa politique jusqu'aux extrémités atteintes lors de la Terreur.

Pendant la Révolution, la langue française devient un symbole politique. (...) Il paraît nécessaire de rendre possible les conditions de l'élaboration d'une identité de langage.

Cette inspiration centralisatrice, exprimée de manière privilégiée à propos de la question linguistique, est devenue par la suite un des fondements et une tradition de la République. C'est un des combats qu'ont mené les partisans de la République pendant ce que François Furet a nommé "le siècle de la Révolution" qui s'achève avec les grandes lois des années 1880. Les élites républicaines ont toujours pensé la nécessité de maintenir un pouvoir centralisé. Les Lois Ferry en sont un bon exemple dans la mesure où elles constituent un instrument et un aboutissement de la francisation généralisée. Ce processus a été complété en 1889 par l'établissement du service militaire obligatoire puis définitivement par le brassage géographique imposé par la Première Guerre mondiale à l'intérieur des tranchées. Ces quarante années sonnent le triomphe de la langue française.

En outre, la nation, vécue comme corps politique, est ouverte à l'assimilation des étrangers. Comme elle est de nature politique et juridique, la nation a vocation à intégrer les étrangers notamment parce qu'ils travaillent, envoient leurs enfants à l'Ecole, et plus largement s'intègrent socialement et économiquement. Comme elle n'est pas une nation ethnique ou linguistique à l'image de l'Allemagne, la France a mis en pratique le droit du sol surtout depuis qu'il a été définitivement rétabli en 1851. Initialement, il s'agissait d'un double droit du sol puisque était française toute personne née en France dont les parents étaient eux-mêmes nés sur le territoire français. En 1889, il a été remplacé par le droit du sol simple. En vertu de ce principe, la nationalité confère automatiquement la citoyenneté. On acquiert la citoyenneté française en devenant français. C'est la raison pour laquelle les étrangers ne votent pas. Ils ne peuvent procéder à l'exercice des droits civiques puisqu'ils n'appartiennent pas à la nation. La Loi Guigou, la dernière en vigueur, ne fait que confirmer cette conception.

Finalement, la loi identique pour tous et le refus des privilèges ou des particularismes ont motivé les révolutionnaires et ont forgé la tradition républicaine ».

Genèse de la nation française, Flammarion, 2000.